PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Le mardi 4 octobre 2022 à 18h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 27 septembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, Maire.

Présents : Mesdames Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Pouvoirs : Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Tony GRENET donne pouvoir Yoane MARTINIERE,
Noëlla ROBIN donne pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à Loïc CHATILLON,
Jeanine PASCAULT donne pouvoir à Nathalie FILLATRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Florence GUILLEMOTO est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

► Vote : Unanimité

****

Délibération n° 2022-32 : Rétroactivité du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-30 relative à la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
Il précise que suite à une information des services de SRD, la redevance peut être demandée avec un effet rétroactif de 4 ans, soit de 839€, correspondant aux années 2018 (203€), 2019 (209€), 2020 (212) et 2021 (215€). Monsieur le %Maire propose au Conseil d'en faire la demande.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix, M. Loïc CHATILLON n'étant pas arrivé) **:**

- **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution électricité

Arrivée de Monsieur Loïc CHATILLON

Délibération n° 2022-33 : Demande de subvention pour la rénovation d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire explique que la rénovation des bureaux de la Mairie a été faite en 2020 et que pour des raisons financières, il avait été décidé de repousser les travaux dans la salle du conseil.
Or, les derniers travaux datant de l'année 1995, il devient nécessaire d'entreprendre les améliorations tant sur le plan énergétique qu'esthétique. En effet, les 3 radiateurs existants ainsi que l'éclairage des néons sont obsolètes et très énergivores. De plus, cette salle servant également à la célébration des mariages, il convient d'en faire une salle accueillante.

Les travaux à entreprendre portent principalement sur :
La remise aux normes de l'électricité.
Le changement des néons remplacés par des plafonniers à leds.
Le changement des radiateurs « grille-pain » par des radiateurs électriques dernière génération.
La création d'un placard pour stocker le mobilier entreposé dans la salle.
Le changement du revêtement mural.

Le coût financier de ces travaux s'élevant à 26 135,64 € HT représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental, via le plan de financement ACTIV volet 3 (détail ci-dessous).

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux + fournitures	24 674,64, €	29 609,57 €	ACTIV	18 294,95 €	21 953,94 €	70 %
Frais d'études	1 461,00 €	1 753,20 €	Autofinancement	7 840,69 €	9 408,83 €	30 %
TOTAL	**26 135,64 €**	**31 362,77 €**	**TOTAL**	**26 135,64 €**	**31 362,77 €**	**100 %**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité **:**
- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Délibération n° 2022-34 : Demande de subvention pour l'achat d'équipement pour la voirie.

Monsieur le Maire explique que pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il est nécessaire d'identifier clairement les adresses des immeubles via l'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). De plus, cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100% des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Afin de mettre en place les panneaux indicateurs et les numéros de maisons, il est nécessaire d'acheter tout le matériel adéquat. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental, via le plan de financement ACTIV volet 3. (détail ci-dessous).

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Equipements	8 787,65 €	10 545,18 €	ACTIV	3 427,18 €	4 112,62 €	39 %
			Autofinancement	5 360,47 €	6 432,56 €	61 %
TOTAL	**8 787,65 €**	**10 545,18 €**	**TOTAL**	**8 787,65 €**	**10 545,18 €**	**100 %**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité **:**

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Délibération n° 2022-35 : Modification de la délibération n°2022-29 relative aux horaires de l'agence postale.

Monsieur le Maire explique que par délibération du 19 septembre 2022, le conseil municipal a validé la nouvelle organisation d'accueil de l'agence postale. Il précise qu'il est nécessaire, pour les usagers, de préciser les jours de fermeture et d'ouverture :
- les lundi, mardi et mercredi de 8h30 – 11h30,
- les jeudi et vendredi de 8h45 – 11h30,
- les samedis de 10h00 – 12h00 ,
- fermeture les 1er et 3ème samedis de chaque mois.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les horaires comme indiqués ci-dessus.
- **PRÉCISE** qu'il sera possible de les modifier de nouveau en cas de nécessité.

Questions diverses :

- Illuminations de noël :

Nathalie Fillatre propose, au vu de la conjoncture actuelle, de diminuer la période des illuminations. Les décorations seront donc mises en place de la semaine 50 à la semaine 1.

- Vienne Nature :

Alain Besnault explique que l'association Vienne Nature demande l'avis des élus sur le protocole des réserves du bassin du Clain. Il sollicite donc les membres du conseil pour connaitre leur opinion.
Après discussion, les élus précisent qu'ils sont plutôt favorables sous réserve que l'eau soit prélevée directement dans les rivières et non dans les nappes phréatiques.

- Correspondant sécurité :

Thierry BAILLOUX se propose pour remplir cette mission. Un arrêté sera rédigé en ce sens et sera transmis au Préfet ainsi qu'au Préfet.

- Panneau Pocket :

Monsieur le Maire explique que l'application Panneau Pocket est en service pour la commune.

- Armoire salle du conseil de la mairie :

Monsieur le Maire explique que l'armoire de la salle du conseil a été estimée par un professionnel à 300€.

- Vœux du maire

Monsieur le Maire informe le conseil que les vœux auront lieu le dimanche 8 janvier 2023 à la salle des fêtes

- Voirie :

Monsieur le Maire informe que l'échafaudage a été livré. Christophe va pouvoir effectuer tous les travaux en hauteur. Il faut vérifier qu'il n'a pas besoin de suivre de formations.

Il explique également qu'il a rencontré Monsieur Martin du Conseil Départemental pour faire un point sur les possibilités d'aménagement pour ralentir la vitesse excessive des véhicules. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment sur les routes de Leugny, d'Ingrandes et de la Giraudière.
Les membres du Conseil soumettent l'idée de demander à la Gendarmerie qu'elle fasse des rondes en guise de sensibilisation, voire de répression.

Monsieur le maire précise que la demande d'intervention sur le poteau endommagé, route de Châtellerault, est faite depuis plus d'un mois.

- Stade :

Valérie Brissaud demande quelle entreprise a posé le grillage sur les mains courantes du stade. Elle précise également que la main-courante côté lagunage est sale. Francis Chédozeau lui répond qu'il y a quelques temps, ce sont les joueurs et dirigeants qui les nettoyaient en début de saison.

Monsieur le Maire explique que suite au mauvais état du stade de Dangé, il va rencontrer les maires de Dangé Saint Romain et des Ormes afin de trouver une solution pour les stades et éviter ainsi de solliciter celui de Oyré régulièrement.

- La diffusion du film sur l'évocation de l'exode des habitants de Schwerdorff aura lieu le dimanche 16 octobre à 16h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

La secrétaire de Séance,

Mme Florence GUILLEMOTO

MAIRIE DE OYRE
R.F.
86220

Le Maire,

Géry WIBAUX